

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2023

ABSENTES EXCUSEES : Danielle SCHNEIDER, Ligéa JASIENIECKA, Corinne BEURAIN

PROCURATION : de Ligéa JASIENIECKA à Franck MAZON

SECRETAIRE DE SEANCE : Dany BONNAIRE

La séance ouverte,

Le précédent compte rendu de la réunion du conseil municipal du 19 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

VOIRIE

- Mise à jour de la voirie communale : elle se poursuit, un point sur l'avancement des dossiers en cours est fait par Serge Bompard. L'ensemble de la procédure devrait être terminée en 2024.
L'étude globale établie par Mme Lannuzel, géomètre de l'Atelier Foncier dont le montant s'élève à 42 900 € HT est actée.
- Fossé limitant la propriété de Mme Suarez : la commune continuera d'en effectuer l'entretien.
- Coupes d'eau de la calade : leur hauteur est à revoir et des panneaux les signaleront.
- Demande de Mr Michel SHNEIDER en vue du rachat d'une partie du chemin communal traversant l'accrobranche : le projet de déplacement du chemin sera piqueté à l'Automne, préalablement au plan de division et au document d'arpentage à réaliser.
- Question de l'accès dans le cadre de l'ouverture d'une activité d'Hypnose thérapeutique par Mme Magnien à proximité de l'Espace Bocguz : la commission voirie est chargée d'établir un plan d'accès et de stationnement.
- Demande de déplacement du chemin communal de Mr Yohann Férioulaud : la procédure est en cours d'élaboration par la commission voirie.
- Panneau lumineux d'informations : il sera installé dès que Lumiplan aura validé le type de support à installer.
- Déploiement de la Fibre : la commune n'étant pas concernée, seul l'opérateur ORANGE propriétaire du réseau doit signaler les difficultés à ADTIM, délégataire du réseau public ADN.
En conséquence, les administrés ayant rencontré des difficultés de raccordement sont invités à faire une démarche auprès d'ORANGE.
Serge Bompard indique qu'ADTIM ne répond plus aux sollicitations des abonnés potentiels.
En ce qui concerne la desserte du Lotissement des Roussettes, contacter le notaire pour l'achat par la commune des 2 parcelles.
Un courrier sera transmis à ORANGE pour signaler ce dysfonctionnement.
- Aménagement de la sortie de l'impasse Gory sur la D 203 (Route d'Aiguebelle) : l'acte d'achat de la parcelle appartenant à la famille Bouteillon a été signé. Reste à définir les modalités d'une servitude au sujet du mur en pierres situé sur cette parcelle.

EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT

Lors de la réunion du SAE du 3 octobre dernier, il a été décidé de ne pas procéder au remplacement de la conduite d'eau « Chemin de l'Ourouze ». Ce remplacement faisant partie initialement et à tort du marché assainissement, son montant en sera donc sorti.

Pour la réfection des chaussées impactées par les travaux, des devis vont être transmis pour un surplus en bitume plutôt qu'en bi couche. A ce sujet une rencontre avec BRAJA est prévue vendredi 3 novembre à 9 h en mairie.

En ce qui concerne la tranche de travaux dite « Quartier sous Vialle », Madame le Maire rappelle qu'un dossier SDED enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques Route de Montélimar avait été établi en 2015. Il serait donc opportun de regrouper tous ces travaux afin de n'utiliser qu'une seule tranchée.

Une réunion avec le SDED a eu lieu le 17 octobre dernier pour une première approche de ce projet, au cours de laquelle ce dernier a proposé de réactualiser le devis pour un examen en conseil du 28 novembre.

Par ailleurs, lors de cette réunion il a été précisé qu'il sera difficile d'enfourer tous les réseaux dans une seule tranchée au motif que tous les réseaux ne sont pas du même côté de la route.

Par contre, il serait judicieux de réaliser tous les travaux au même moment de façon à ne perturber la circulation qu'une seule fois. D'une durée estimée à 3 / 4 mois, ils pourraient être envisagés courant 2^e trimestre 2023.

A noter que la mise en souterrain des réseaux électriques et téléphoniques concernerait également une petite partie du lotissement des Roussettes.

Compte tenu de l'avancement de la première tranche dite « des Esplanes » qui devrait se terminer en fin d'année et afin d'effectuer les demandes de subventions correspondantes, il est convenu de programmer les tranches optionnelles comme suit :

- Route d'Aiguebelle au printemps 2024 – montant estimé 315 853 € HT
- Quartier sous Vialle en 2025 – montant estimé 80 151 € HT + poste de refoulement à prévoir

Par ailleurs une nouvelle demande de subvention sera déposée auprès des services de l'Etat au titre de la DECI (Défense Contre Incendie).

DIVERS

Eclairage public du stade

Le rapport d'expertise sur l'état des mâts ayant révélé une extrême corrosion des 4 mats, une réunion avec Mr Plait du SDED a eu lieu le 10 octobre pour définir les travaux à mettre en œuvre.

La solution retenue consiste à changer les 4 mâts pour un coût estimé à 30 500 €. Ces travaux devraient s'effectuer du 17 décembre 2023 à fin janvier 2024.

Pour mémoire une subvention de 8 000 € a été accordée par la Fédération de Foot.

Eclairage public du village

Il est décidé de pratiquer une baisse de luminosité selon les horaires suivants :

50 % de 22 h à 24 h

20 % de 0 h à 5 h (ce qui correspond à un clair de lune)

50 % de 5 h à 7 h

Ce qui devrait aboutir à une économie de 88 % y compris l'économie liée au passage en LED.

Pour mémoire une subvention de 16 000 € a été accordée au titre des Fonds verts.

Climatisation des logements communaux

Les devis de mise en place de climatisation dans les logements des Jardins de la Vence sont en cours.

Bâtiments communaux : Fibre

Les bâtiments communaux devraient être prochainement raccordés à la fibre, ce qui permettra également de mettre en place le panneau d'information.

Aménagement des abords de l'école

Pour mémoire l'étude de faisabilité estimant le coût des travaux à 170 127,50 € HT ainsi que le devis de maîtrise d'œuvre de l'architecte d'un montant de 13 610 € HT avaient été approuvés lors du dernier conseil municipal.

Le montant des travaux impliquant un appel d'offres, reste à valider le dossier de consultation des entreprises (DCE) pour lancer la consultation au plus tôt.

Pour pouvoir s'articuler au mieux avec les travaux de l'école, cet aménagement devrait être réalisé sur la période de mai à juillet 2024.

Ancienne école : réhabilitation du local archives

l'étude de faisabilité réalisée par l'architecte Fabien Ramadier sera présentée aux élus le 28 novembre à 18 h 30, avant le conseil municipal.

Réfection des calvaires, du porche d'entrée au cimetière et des lavoirs

La consultation des entreprises se poursuit.

Réfection du mur longeant la propriété de Mme Descamps

Le mur de soutènement communal a été réparé. D'autres fissures seront réparées à moyen terme.

Réfection de divers murs

- Mur de soutènement en pierres surplombant le lavoir du haut : devis en cours
- Escalier reliant la Rue de la mère fine à l'espace Boguz : devis en cours

SITUATION DU SAE

L'étude du schéma directeur de l'eau se poursuit.

La mise aux normes du réservoir du Moulon sur la commune de Roussas a été effectuée.

Lors de la réunion du SAE du 3 octobre dernier, il a été décidé de ne pas remplacer la conduite d'eau prévue sur le tronçon Cellier/Delorme/Jallade.

Une réunion organisée par l'association Sauv eau a eu lieu à Saoû le 30 septembre contre le transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement à la communauté des communes. Alphonse Bréa et Franck Mazon y ont participé.

Toujours dans le cadre de ce transfert obligatoire, une réunion du SAE a eu lieu le 30 octobre avec les Maires de Roussas, Valaurie, Réauville, Montjoyer et Chantemerle les Grignan pour engager une réflexion sur une éventuelle adhésion de ces 3 dernières communes au SAE.

SITUATION DE VALROUSSE

Les travaux se poursuivent. Les réunions de chantier ont lieu tous les mercredis à 14 h.

Demander le planning des travaux.

Pour l'instant le conseil syndical n'a pas de réponse à sa demande de subvention déposée auprès de la CAF.

Un conseil d'école aura lieu le 7 novembre 2023 à 18 h.

CCEPPG

- Micro crèche : l'assemblée générale s'est tenue le 17 octobre 2023.
- Compostage : un composteur collectif va être mis en service Place de la vogue dont le suivi sera assuré par le service technique.

DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ENR)

Suite à la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER), le conseil municipal a délibéré pour définir les zones suivantes :

- La zone déjà artificialisée par le centre d'enfouissement Coved, centre devant arrêter son activité en juillet 2024,
- Le Pôle stade comprenant un parking et la tribune du stade,
- Les toitures des bâtiments municipaux, halle des jardins de la Vence, salle des fêtes, local technique...
- La zone de la carrière actuellement en cours d'exploitation.

Pour mémoire 5 éoliennes sont déjà implantées sur le territoire communal et 6 sur le territoire privé du domaine Chapus sur lequel un dossier agri voltaïque a été présenté.

Ce zonage devant faire l'objet d'une concertation du public, les modalités de celle-ci seront définies au prochain conseil municipal du 28 novembre.

TARIFS ASSAINISSEMENT 2024

Les tarifs actuels sont reconduits comme suit :

- 0,80 € le m³ d'eau usée
- 90 € pour la redevance fixe
- 1 800 € pour le raccordement des maisons neuves
- 500 € pour le raccordement des constructions existantes.

TAXE D'AMENAGEMENT (TA)

Madame le Maire rappelle que la Taxe d'Aménagement est un impôt local perçu par les communes et le département au regard de certaines autorisations d'urbanisme.

Elle précise que le taux communal peut osciller de 1 à 5 % et qu'il peut être éventuellement majoré jusqu'à 20 % en raison de l'importance des constructions nouvelles et donc des travaux supplémentaires de voirie et réseaux impliqués.

Elle rappelle que dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, celle-ci a été instaurée de plein droit au taux de 1 %, soit le taux minimum.

Sur proposition du Maire, il est décidé de maintenir le taux de 1 %.

Pour rappel :

Jusqu'alors facultatif, le partage de la Taxe d'Aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la Loi de Finances pour 2022.

Cet article indique en effet, que « *si la Taxe d'Aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la Taxe d'Aménagement à l'EPCI est obligatoire au regard de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences* ».

Les communes doivent donc définir les reversements de Taxe d'Aménagement communale à la CCEPPG, sachant que cette dernière a voté un reversement à zéro par délibération du 28 septembre dernier, avec effet au 1^{er} janvier 2022

PARTICIPATION AU CONGRES DES MAIRES DE FRANCE DE NOVEMBRE 2023

La commune prendra en charge le remboursement des frais occasionnés par le déplacement des élus participants sur la base des dépenses réelles effectuées dans ce cadre.

TARIFS LOCATION SALLE DES FETES ET SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire expose que les tarifs actuels sont fixés seulement pour des locations le week-end. Devant le nombre croissant de demandes de locations une seule journée en semaine, il convient donc de prévoir un tarif spécifique pour une seule journée en semaine.

Il est décidé de fixer le tarif de location d'une journée en semaine à :

- 150 € pour la salle des fêtes
- 50 € pour la salle polyvalente

LOGEMENT COMMUNAL N° 9 : REMISE SUR LOYER DE MR ET MME EYNARD

Compte tenu d'un problème de plomberie, les locataires de ce logement sont restés sans eau chaude pendant un mois. Ils sollicitent une remise sur leur prochain loyer. Une remise des charges leur est accordée, soit la somme de 62 €.

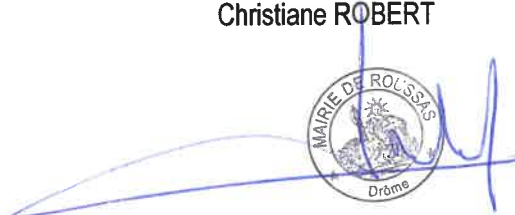
PERSONNEL COMMUNAL

- Suite à la démission d'un agent du service technique le tableau des effectifs est mis à jour.
- En vue du prochain départ en retraite de l'agent d'entretien en juin 2024, le principe d'un contrat pour remplacement occasionnel est acté.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 30

Le Maire,

Christiane ROBERT

The image shows a blue ink signature of Christiane Robert written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE ROLISSAS' at the top and 'Drôme' at the bottom, with a central emblem. A long, horizontal blue line is drawn across the seal and extends to the left.